



Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023

Ordre du jour :

Echange de vues avec Madame Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la Cohésion et aux Réformes

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Pim Knaff, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie, Ministre de l'Aménagement du Territoire

M. Marc Angel, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Tennina Tennina, Administration parlementaire
Mme Elisabeth Funk, Administration parlementaire
Mme Nadine Gautier, Administration parlementaire
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Dan Kersch, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, Mme Elisabeth Margue, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, M. Roy Reding, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : Fernand Etgen

*

Echange de vues avec Madame Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la Cohésion et aux Réformes

Suite au discours de bienvenue du président de la Chambre des Députés, la Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes prend la parole et félicite le Luxembourg, qui en tant que membre fondateur de l'Union européenne, a joué un rôle historique. Elle souligne également l'importance des nombreuses institutions européennes présentes dans le pays, qui font du Grand-Duché un moteur de la coopération transfrontalière. La Commissaire cite l'exemple d'ESPON, centre d'excellence et de recherche, qui contribue à une région transfrontalière unique dans le domaine économique en créant une symbiose et une coopération remarquable. Ainsi, le Luxembourg et ses pays limitrophes bénéficient d'un pool commun de talents, de services publics et d'une économie d'échelle circulaire.

Elle souligne qu'au cours de la période 2014-2020, 106 projets de l'initiative « INTERREG Grande-région » ont été réalisés en mettant l'accent sur la mobilité, l'écologie et le développement durable. En outre, 182 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'adaptation au changement climatique, à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et au tourisme durant la période 2021-2027. Par conséquent, le Luxembourg bénéficiera d'un total de 303 millions d'euros de financement de l'UE. Elle informe également que 580 initiatives concernant le secteur de la santé publique à travers l'UE ont été accompagnées par le réseau de recherche ESPON.

En raison des fermetures de frontières effectuées par certains États membres lors de la pandémie de Covid, la fourniture de services de santé publique transfrontaliers a été soulignée par la Commission comme faisant partie intégrante de la solution pour relever les défis interrégionaux non solidaires. Cependant, la représentante de l'UE souligne que la coopération transfrontalière est liée à la protection de l'environnement, du public, la gestion des catastrophes naturelles et des transports, ainsi qu'aux défis futurs tels que l'aménagement du territoire, les interactions culturelles et le tourisme.

La Commissaire note également l'importance d'un marché du travail adapté à la transition écologique et numérique avant de procéder à l'énumération de plusieurs questions pratiques liées aux approches futures, notamment l'optimisation des réseaux énergétiques durables et transfrontaliers, les solutions fiscales et administratives pour le télétravail et l'adaptation nécessaire des services de santé publique à l'ère numérique.

Elle avance que le Luxembourg a testé un nombre de solutions potentielles, tout en bénéficiant du soutien de l'UE sous forme d'investissements et de gouvernance, notamment avec le projet « INTERREG North-West », une zone géographique élargie englobant six pays. Elle aborde la question de la meilleure approche pour la prochaine vague d'investissements de la politique de cohésion dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la production d'énergie renouvelable, les centres d'excellence et de recherche supplémentaires et le perfectionnement et de la réorientation des demandeurs d'emploi à la suite de la numérisation du marché de l'emploi. À cet effet, des solutions prêtes à l'emploi sont proposées par ESPON et « b-solutions ». En guise de conclusion, la Commissaire note une coopération fructueuse entre le Luxembourg et la Commission

européenne dans les domaines de la numérisation et de la durabilité, en vue d'une UE plus solidaire et plus résiliente.

Le Président de la Chambre des Députés prend ensuite la parole et se félicite du nouveau courage manifesté par la Commission envers les États Membres qui ne respectent pas l'État de droit. La Commissaire se questionne sur les mesures prises dans par la Commission dans le passé et les futurs plans envisagés. La Commissaire rappelle que l'UE est fondée sur des principes, et que le respect de ceux-ci est une condition sine qua non à l'adhésion. Elle informe que, outre les paiements initiaux, la Commission conditionne le financement pour les pays au respect de la Charte des droits fondamentaux. Par conséquent, elle exige une modification du fonctionnement interne des pays concernés.

La députée du parti des verts, Djuna Bernard, évoque le statut récent de la ville d'Esch en tant que capitale européenne de la culture et son impact positif sur la coopération régionale, notamment avec la France. Elle s'interroge sur les prochaines étapes que la Commission réserve aux suites de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe ». La Commissaire fait allusion aux limites législatives dans les États membres, qui ont entraîné le rejet d'un texte juridique révisé qui était rejeté par le Conseil de l'UE, tout en déclenchant une nouvelle initiative du Parlement européenne. En outre, elle considère les solutions pratiques comme l'approche idéale et affirme le succès de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui a permis de renforcer les liens entre les citoyens et la Commission et de générer de nouvelles idées dans les domaines de la santé, des droits fondamentaux des citoyens, du climat et de l'énergie.

La députée du parti libéral, Simone Beissel, ancienne membre de longue date du Comité des régions, évoque les questions transfrontalières telles que la mobilité et déplore une certaine frustration en matière de coopération. De nombreuses autorités des régions limitrophes étant entravées par un manque de compétence et de centralisation dans les décisions importantes. La Commissaire confirme la difficulté de redresser les modalités législatives dans les pays européens. Elle déclare que des projets et des protocoles précis, notamment les « b-solutions », apportent les meilleurs résultats. Elle illustre cette notion, en citant la coopération permanente entre hôpitaux lors de la pandémie Covid, la coopération lors d'incendies de forêt ou encore gestion commune des rivières.

Dans ce cadre, l'élue du parti socialiste, Cécile Hemmen, a posé trois questions concernant le soutien de la Commission européenne en vue des projets « INTERREG North-West », le soutien pour les régions ayant accueilli des réfugiés d'Ukraine et l'importance des parlements régionaux tels que le Parlement du Benelux dans le travail de la Commission. La représentante de la Commission a décrit les différentes modalités disponibles, principalement « FEDER » et « Social funds + ». Des changements législatifs ont été apportés pour faciliter l'utilisation de fonds à hauteur de 23 milliards d'euros afin de soutenir les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur de l'emploi à la suite de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne le soutien aux régions touchées par l'afflux de réfugiés ukrainiens, deux changements législatifs ont été également adoptés, permettant le paiement jusqu'à 100 % des coûts pour les besoins de base ainsi que l'utilisation continue des fonds de la période 2014-2020 jusqu'en 2024. En outre, elle a annoncé une révision des textes juridiques en 2024, adoptant la possibilité de paiements sans fournir de factures, donnant droit à 100 euros par semaine pour une durée totale de 23 semaines. À cela s'ajoute l'allocation de 30% des fonds mentionnés au niveau local.

Suite à ses explications, la Commissaire a évalué le travail des parlements régionaux comme étant une contribution précieuse et a informé que la Commission avait invité le Parlement du Benelux à un échange de vues afin d'optimiser l'utilisation des fonds pour améliorer la vie des personnes les plus vulnérables de la société.

Le vice-président du Parlement européen, Marc Angel, se réfère au Bureau du procureur général européen à Luxembourg et demande des informations sur le traitement de la corruption et de détournement de fonds par la Commission. La représentante de la Commission déclare que le détournement de fonds n'est pas identique à la corruption et à la fraude. Par conséquent, le taux de corruption est relativement faible. Elle énumère les différents niveaux d'audit, qui sont exécutés par les auditeurs internes de la Commission, l'Office européen de lutte antifraude, le Bureau du procureur général européen, le Cour des comptes européenne, et les auditeurs externes des États membres respectifs. En outre, elle a constaté que le système « ARACHNE » ne figurait pas parmi la liste de critère pour le processus de distribution des fonds. Par ailleurs, elle évoque aussi le besoin de simplification et de l'harmonisation des procédures ainsi que la formation renforcée des autorités nationales compétentes par le biais de la formation numérique.

Le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, se réjouit des projets « INTERREG North-West » et « Grande Région » l'aménagement, soutenant un projet interrégional de sept ponts transfrontaliers, disposant d'un cadre financier de 100 millions d'euros. Entre autres, le ministère soutient un projet encourageant les citoyens à transitionner vers pompes à chaleur au lieu des méthodes de chauffage conventionnelles. En outre, il explique qu'ESPON facilite la recherche sur les parcs éoliens en mer, susceptibles d'apporter une contribution importante au mélange énergétique luxembourgeois dans le futur. Enfin, il fait référence au « European Cross Border Mechanism » (ECBCM) et à son blocage actuel.

La Commissaire confirme le soutien de la Commission à l'ECBM et collabore avec le Parlement européen sur ce sujet. Dans l'attente, elle ambitionne l'aboutissement à des solutions pratiques pouvant découler de certains projets spécifiques.

Luxembourg, le 13 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact